

**DEPARTEMENT
DE LA HAUTE GARONNE**

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
10	10	9

**DÉLIBÉRATIONS DE LA
COMMUNE DE COX**

◇ ◇ ◇ ◇

Date de convocation : 19 septembre 2025

DÉLIBÉRATION : N° 34-2025

OBJET : Achat parcelle à Mme DORE

**Le 26 septembre 2025
à 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée et OUDIN Céline, Mrs CLEMENÇON Christian, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, M. MEUNIER Laurent et SAMAZAN Michel.

Absent excusé et représenté :

M. GOMBERT Jonathan a donné pouvoir à Céline OUDIN

SECRETAIRE - Mme BOURGEOIS Coralie

Présents : 9

Absents excusés : 0

Procurations : 1

Madame le Maire a été contactée par un négociateur qui souhaite vendre les parcelles A207 et A208 de Mme DORE.

Ces 2 parcelles font 822 m² et 120 m² respectivement soit 942 m². Bien que ces parcelles soient dans la zone constructible, elles sont techniquement non constructibles. Un Cub a été déposé et les services de Réseau 31 le confirme.

Madame la maire a donc contacté le négociateur pour connaître le prix de ce terrain qui est de 40 900 € TTC, frais d'agence inclus ; soit un prix de 43.41€ le m².

En regardant les terrains en vente dans le secteur, les prix varient entre 35€ et 55€ le m².

Madame le maire propose de faire une nouvelle offre au prix de 30 000€ TTC, frais d'agence inclus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** l'acquisition des parcelles A207 et A208 d'une contenance de 942 m² au prix de 30 000 € (trente mille) frais d'agence inclus.
- **DONNE** tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

